

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011554

1/14

Date de révision: 03/28/2016
Date d'impression: 01/30/2019

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial INFINITY® HERBICIDE

Code du produit (UVP) 79002149

Numéro de la FDS 102000011554

No. d'Enregistrement PCP 28738

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide

Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada

Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577

Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Danger par aspiration: Catégorie 1

Cancérogénicité: Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction: Catégorie 2

Irritation oculaire: Catégorie 2B

Toxicité aiguë(Oral(e)): Catégorie 4

Liquides inflammables: Catégorie 4

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011554

2/14
Date de révision: 03/28/2016
Date d'impression: 01/30/2019



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Susceptible de provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Provoque une irritation des yeux.

Nocif en cas d'ingestion.

Liquide combustible

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Garder sous clef.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.

Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011554

3/14

Date de révision: 03/28/2016
Date d'impression: 01/30/2019

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Pyrasulfotole	365400-11-9	3.3
Bromoxynil octanoate	1689-99-2	13.4
Bromoxynil heptanoate	56634-95-8	12.9
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	0.83
Naphtalène	91-20-3	5.09

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Risques	Contient des solvants à hydrocarbure. Peut entraîner une pneumonie par aspiration.
Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés	Eau, Mousse résistant à l'alcool, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO ₂)
-------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011554

4/14
Date de révision: 03/28/2016
Date d'impression: 01/30/2019

Inappropriés	Aucun(e) à notre connaissance.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.
Conseils aux pompiers	
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.
Information supplémentaire	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Point d'éclair	90 °C
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	donnée non disponible
Explosivité	Non applicable

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Evacuer et isoler la zone de déversement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Endiguer la zone pour éviter un écoulement. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Le sol possiblement contaminé doit être enlevé et éliminé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec les plantes non cibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011554

5/14

Date de révision: 03/28/2016
Date d'impression: 01/30/2019

Référence à d'autres sections Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Maintenir les niveaux d'exposition au-dessous de la valeur limite d'exposition par l'utilisation d'une ventilation générale et avec extraction à la source.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever et laver les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant la réutilisation. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Conserver dans le conteneur original. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Pyrasulfotole	365400-11-9	0.3 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Bromoxynil octanoate	1689-99-2	0.21 mg/m ³ (SK-SEN)		OES BCS*
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	10 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Naphtalène	91-20-3	52 mg/m ³ /10 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011554

6/14

Date de révision: 03/28/2016
Date d'impression: 01/30/2019

Naphtalène	91-20-3	79 mg/m ³ /15 ppm (STEL)	07 2009	CAD AB OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (STEL)	09 2011	CAD BC OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (VLE)	11 2010	CAD ON OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWAEV)	11 2010	CAD ON OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Naphtalène	91-20-3	79 mg/m ³ /15 ppm (STEL)	11 2011	OEL (QUE)
Naphtalène	91-20-3	52 mg/m ³ /10 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TLV)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

Protection des mains

Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011554

7/14

Date de révision: 03/28/2016
Date d'impression: 01/30/2019

Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	beige à brun
Etat physique	Liquide clair
Odeur	aromatique de solvant
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	env. 3.9 à 10 %
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	donnée non disponible
Densité	1.14 g/cm ³ à 20 °C
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Point d'ébullition	donnée non disponible
Point de fusion / congélation	donnée non disponible
Hydrosolubilité	donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	donnée non disponible
Energie minimale d'inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non applicable
Coefficient de partage n-octanol/eau	donnée non disponible
Viscosité	19.8 mPa.s à 25 °C
Point d'éclair	90 °C
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	donnée non disponible
Limite d'explosivité,	donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011554

8/14

Date de révision: 03/28/2016
Date d'impression: 01/30/2019

supérieure

Explosivité Non applicable

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Décomposition thermique Non applicable

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles donnée non disponible

Produits de décomposition dangereux Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion

Effets immédiats

Œil Provoque une irritation des yeux.

Peau Peut provoquer une irritation de la peau.

Ingestion Nocif ou mortel en cas d'ingestion.

Inhalation Nocif par inhalation.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (femelle rat) > 300 - < 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (mâle/femelle combinés rat) > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Déterminé en forme d'aérosol liquide.
Concentration atmosphérique maximale atteinte.

CL50 (mâle/femelle combinés rat) > 20 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Déterminé en forme d'aérosol liquide.
Extrapolé de la CL50 de 4h.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (mâle/femelle combinés rat) > 4,000 mg/kg

Irritation de la peau Irritation légère de la peau. (lapin)

Irritation des yeux Irritation modérée des yeux. (lapin)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011554

9/14

Date de révision: 03/28/2016
Date d'impression: 01/30/2019

Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)

Evaluation de la toxicité à dose répétée

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Bromoxnyl octanoate : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : foie. Les effets observés ne semblent pas concerner les êtres humains.

Heptanoate de bromoxnyle : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : foie. Les effets observés ne semblent pas concerner les êtres humains.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas été reconnue comme génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Bromoxnyl octanoate : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Heptanoate de bromoxnyle : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Pyrasulfotole : Cette substance a provoqué à fortes doses une incidence accrue des tumeurs de(s) organe(s) suivant(s) : cornée, vessie urinaire. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs ainsi que le type de tumeurs observées, ne sont pas applicables à l'homme.

Bromoxnyl octanoate : Cette substance a provoqué à fortes doses une incidence accrue des tumeurs de(s) organe(s) suivant(s) : foie. Le mécanisme d'action responsable des tumeurs n'est pas applicable à l'homme.

Heptanoate de bromoxnyle : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : foie. Le mécanisme d'action responsable des tumeurs n'est pas applicable à l'homme.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

ACGIH

Naphtalène	91-20-3	Group A3
------------	---------	----------

NTP

Naphtalène	91-20-3
------------	---------

IARC

Naphtalène	91-20-3	Evaluation globale : 2B
------------	---------	-------------------------

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011554

10/14

Date de révision: 03/28/2016
Date d'impression: 01/30/2019

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Bromoxynil octanoate : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Heptanoate de bromoxynil : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Bromoxynil octanoate : Cette substance a provoqué un retard de croissance fœtale, une fréquence accrue de malformations non spécifiques. Bromoxynil octanoate : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères.

Heptanoate de bromoxynil : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères.

Heptanoate de bromoxynil : Cette substance a provoqué un retard de croissance fœtale, une fréquence accrue de malformations non spécifiques.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Mefenpyr-diethyl sont liés à la toxicité maternelle.

Information supplémentaire

Des données de toxicité élevée ont été pontées d'une/des formation(s) similaire(s).
Les informations sur la toxicité non-aigue concernent la(les) matière(s) active(s).

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour le poisson	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 0.029 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.
	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 0.029 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil heptanoate.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0.046 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.
	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0.031 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil heptanoate.
Toxicité des plantes	CE50 (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)) 0.043 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011554

11/14

Date de révision: 03/28/2016
Date d'impression: 01/30/2019

aquatiques	Durée d'exposition: 120 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate. CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 0.073 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.
Biodégradabilité	Pyrasulfotole: Pas rapidement biodégradable Bromoxynil octanoate: Pas rapidement biodégradable Heptanoate de bromoxynile: Pas rapidement biodégradable Mefenpyr-diethyl: Pas rapidement biodégradable
Koc	Pyrasulfotole: Koc: 20 - 213 Bromoxynil octanoate: Koc: 639 Heptanoate de bromoxynile: Koc: env. 600 Mefenpyr-diethyl: Koc: 625
Bioaccumulation	Pyrasulfotole: Ne montre pas de bioaccumulation. Bromoxynil octanoate: Facteur de bioconcentration (FBC) 230 Ne montre pas de bioaccumulation. Heptanoate de bromoxynile: donnée non disponible, Ne montre pas de bioaccumulation. Mefenpyr-diethyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 232 Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Pyrasulfotole: Modérément mobile dans le sol Bromoxynil octanoate: Légèrement mobile dans le sol Heptanoate de bromoxynile: Légèrement mobile dans le sol Mefenpyr-diethyl: Légèrement mobile dans le sol
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marque des hautes eaux. Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la propagation hors des zones traitées. La propagation par le vent ou dans l'eau des zones traitées peut être nocive pour les plantes non-cibles.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011554

12/14

Date de révision: 03/28/2016
Date d'impression: 01/30/2019

Produit	Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux. Ne pas contaminer des eaux, des aliments ou des fourrages par l'élimination. Ne jamais mettre le produit non utilisé dans des égouts dedans ou au dehors.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser des récipients vides. Récipients à rincer 3 fois. Perforer le récipient pour éviter la réutilisation. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BROMOXYNILE, PETROLEUM DISTILLATES)

49CFR

Numéro NA	1993
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	COMBUSTIBLE LIQUID, N.O.S. (BROMOXYNIL, PETROLEUM DISTILLATES, NAPHTHALENE)
RQ	Quantité à déclarer (RQ) est atteinte dès 1,964 lb de produit.

IMDG

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BROMOXYNIL, PETROLEUM DISTILLATES SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BROMOXYNIL, PETROLEUM DISTILLATES SOLUTION)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011554

13/14

Date de révision: 03/28/2016
Date d'impression: 01/30/2019

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations

Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1. Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

No. d'Enregistrement PCP 28738

Réglementations Fédérales Américaines

Liste TSCA

Aucun(e).

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Bromoxynil octanoate 1689-99-2

Naphtalène 91-20-3

Rapports réglementaires des États-Unis

CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque du cancer.

Naphtalène 91-20-3

Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer.

Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque des malformations congénitales ou du risque pour la reproduction.

Bromoxynil octanoate 1689-99-2 Toxique pour le développement.

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

Bromoxynil octanoate 1689-99-2 NJ, RI

Naphtalène 91-20-3 CA, CT, IL, MN, NJ, RI

Réglementations Canadiennes

Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

Naphtalène 91-20-3

Environnement

CERCLA

Naphtalène 91-20-3

100 lbs

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011554

14/14

Date de révision: 03/28/2016
Date d'impression: 01/30/2019

Naphtalène 91-20-3
Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination
Naphtalène 91-20-3

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 2 Instabilité - 1 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 2 Danger Physique - 1 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Révision selon la réglementation canadienne relative au SIMDUT actuellement en vigueur (SIMDUT 2015).

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 03/28/2016

Ces informations sont mises à la disposition de bonne foi, mais sans garantie expresse ou impliquée. L'acheteur assume toute la responsabilité pour la sécurité et l'usage non conforme aux instructions sur l'étiquette.